

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Selon la FCCQ, les petites centrales hydrauliques ne doivent pas être écartées de la politique énergétique du Québec**

**Montréal, le 26 avril 2006** – À quelques jours du dévoilement de la politique énergétique du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) rappelle au gouvernement Charest que les petites centrales hydrauliques comportent de nombreux avantages et qu'elles ne doivent pas être écartées indûment du portefeuille énergétique du Québec.

En effet, les petites centrales hydrauliques occasionnent des retombées économiques significatives dans le milieu même où elles sont implantées et constituent un facteur de développement de premier plan pour plusieurs MRC du Québec qui en ont grandement besoin. De plus, le développement de la petite hydraulique fait appel à des compétences purement québécoises puisque l'essentiel des équipements est fabriqué au Québec et que la totalité de la main-d'œuvre nécessaire à leur construction est issue des régions.

Par ailleurs, contrairement aux faussetés véhiculées par les pseudo-environnementalistes, tels que Richard Desjardins, les petites centrales ne modifient le cours d'eau que localement, sans affecter le régime hydraulique. « Pour paraphraser une des conclusions du Rapport Brundtland : l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable qui contribue à satisfaire les besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement des petites centrales hydrauliques favorise donc en tout point le développement durable du Québec, tant sur les aspects environnementaux, que sociaux et économiques », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand, elle-même détentrice d'une maîtrise en environnement.

« Dans les années 1990, l'ambition de préserver chacune des rivières visées par un projet hydroélectrique a réussi à bloquer l'accroissement de notre capacité de production. Refuser de nouveau le développement hydroélectrique, source d'énergie propre et renouvelable, pourrait s'avérer une grave erreur pour la richesse économique et sociale de tous les Québécois », d'ajouter Françoise Bertrand.

La FCCQ rappelle que, dans son mémoire sur la politique énergétique déposé en décembre 2004, elle recommandait de relancer la filière de la petite hydraulique, tout en s'assurant que les milieux-hôtes récoltent une plus large part de la valeur créée par les projets. La FCCQ recommandait également de relever de 50MW à 100MW le seuil en deçà duquel le développement d'un site hydroélectrique de petite envergure est confié aux producteurs privés.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste  
Directeur des communications, Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240